

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUIN 2017

Étaient présents : Mme DUBOIS. MM. MARTIN (proc. de Mme SENECHAL), JAKUBOWSKI (proc. de M. RICHARD). Mmes VAN HEGHE. MEQUIGNON (proc. de M. ZAHDOUR). M. HAGE. Mmes NOBLE. COURTIN. M. PRETTRE. Mme BRUYER. M. VANDERSTEEN. Mme MALECKI. M. SMURAGA. Mme MILLER. M. RUCAR. Mmes WANNEPAIN. PECRIAUX. M. CASTIEN. Mme WOS. M. COOL (proc de M. BONNEL). Mmes MAGDELON. BARLET. M. FRANCONVILLE. Mme DEHAENE.

Étaient absents : MM. ZAHDOUR. RICHARD. BONNEL. Mme. SENECHAL, excusés.

Absent : M JUSZCZAK.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Appel
- 2 - Désignation du Secrétaire de séance
- 3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 Avril 2017
- 4 - Compte rendu des décisions du Maire
- 5 - Budget 2017 – Décision Modificative n°1
- 6 - Subvention à l'Association « Futsal Club Dourgeois »
- 7 - Projet « Cité en Fleurs » de la Nouvelle Cité Bruno - Subvention à l'association « Dourges Animation »
- 8 - Projet « Dourges Festiv'Été » - Subvention à l'Association « Dourges Animation »
- 9 - Achat d'équipements pour les Centres de Loisirs d'été - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales
- 10 - Achat de matériel informatique pour le Service « Animation - Jeunesse - Éducation - Sport » - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales
- 11 - Réhabilitation des salles annexes de l'Espace Culturel et Sportif « les Palombes » - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales
- 12 - Taxe Locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2018
- 13 - Recrutement d'agents non titulaires en cas d'accroissement temporaire d'activité
- 14 - Centres de Loisirs 2017 - Recrutement et rémunération du personnel
- 15 - Requalification de la Cité Bruno à Dourges - intervention financière en faveur des logements privés - Ajustements
- 16 - Trame Verte et Bleue - Aménagement de la Boucle 25 - Convention entre la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et la Commune
- 17 - Lancement de la Procédure de cession du chemin non cadastré situé au lieu dit « Les Deux Nuits Nord » prenant naissance sur la rue Emile Zola et longeant les parcelles section AO n° 21, 23, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38p, 50, 52, 55, 65p, 139p, 164p, 166p, 279p.
- 18 - Compte Rendu des Commissions

Madame le Maire ouvre la séance et salue l'Assemblée.

Avant d'entamer l'Ordre du Jour, il est procédé à la présentation du nouveau site internet de la Ville dont la mise en service est prévue le 1^{er} Juillet prochain.

1 - Appel

Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2 - Désignation du secrétaire de séance

Madame Marion WOS est désignée secrétaire de séance.

3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 Avril 2017

Madame le Maire demande à l'Assemblée si le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 Avril 2017 appelle des commentaires.

En l'absence de commentaire, **le compte rendu est adopté à l'unanimité moins 4 abstentions.**

4 - Compte rendu des décisions du Maire

- **Décision n°2017 - 01 : Marché d'Assurances Responsabilité Civile, Automobiles, Dommages aux biens, Protection juridique et Risques Statutaires du Personnel Communal**

Le marché passé sur procédure adaptée relatif aux assurances précitées est signé avec les prestataires suivants :

Lot n°1 : Responsabilité Civile et risques annexes

SMACL Assurances sise 141 avenue Salvador Allendé 79031 NIORT
CEDEX 9

Lot n°2 : Flotte Automobile et risques annexes

SMACL Assurances sise 141 avenue Salvador Allendé 79031 NIORT
CEDEX 9

Lot n°3 : Dommages aux biens et risques annexes

SMACL Assurances sise 141 avenue Salvador Allendé 79031 NIORT
CEDEX 9

Lot n°4 : Protection Juridique des Agents et Élus

MOUREY & JOLY sise 62 rue de Bonnel 69003 LYON

Lot n°5 : Protection Juridique de la Commune

SMACL Assurances sise 141 avenue Salvador Allendé 79031 NIORT
CEDEX 9

Lot n°6 : Risques Statutaires des Agents

SOFAXIS sise route de Creton 18110 VASSELAY

- **Décision n°2017 - 02 : Désignation d'un Avocat**

Maître Bernard RAPP, avocat au Barreau de LILLE, 13 boulevard de la Liberté 59009 LILLE, est mandaté par la Ville pour intervenir au soutien des intérêts de la Commune, dans le cadre de la requête en date du 23 Décembre 2016 présentée par Madame Aurélie HODICQ, victime d'un accident corporel survenu le 1^{er} Août 2012 sur la voie communale nommée, rue de la Fontaine à Dourges

- **Décision n°2017 - 03 : Désignation d'un Avocat**

Maître Bernard RAPP, avocat au Barreau de LILLE, 13 boulevard de la Liberté 59009 LILLE, est mandaté par la Ville pour intervenir au soutien des intérêts de la Commune, dans le cadre de la requête en date du 23 Mars 2017 présentée par Madame Anne-Sophie NOWAKOWSKI, relative à son désaccord sur le tracé de la ligne 7 BHNS sur la Commune de Dourges.

Madame Stéphanie BARLET souhaite connaître le contenu de la requête de Madame NOWAKOWSKI.

Madame le Maire répond que l'intéressée conteste le passage du BHNS dans sa rue.

5 - Décision Modificative n°1

□ **Chapitre 74 « Dotations et Participations »**

Madame Sabine VAN HEGHE explique que suite à la notification par les services de l'Etat des montants définitifs des dotations, une décision modificative est nécessaire pour ajuster les prévisions de recettes de la section de fonctionnement.

LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	FONCTIONNEMENT	
				DEPENSES	RECETTES
Dotation Forfaitaire	74	7411	020		898.00
Dotation de Solidarité Rurale	74	74121	020		- 49 087.00
Dotation de Solidarité Urbaine	74	74123	020		8 821.00
Dotation Nationale de Péréquation	74	74127	020		- 4 592.00
TOTAL					- 43 960.00

□ **Opérations d'Ordre**

Madame Sabine VAN HEGHE explique que des travaux relatifs à la restructuration des locaux du CCAS (peinture, carrelage, électricité, signalétique...), rue de La Liberté, ont été réalisés en régie pour un montant total de 17 860.77 €.

Ladite somme a ainsi été inscrite au Chapitre 040 en dépenses d'Investissement.

En contrepartie, la somme de 17 900.00 € a été portée au Chapitre 042 en recettes de Fonctionnement.

Une décision modificative est nécessaire pour l'équilibre des Opérations d'ordre.

LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	FONCTIONNEMENT	
				DEPENSES	RECETTES
Immobilisations corporelles	042	722	01		- 39.23
TOTAL					- 39.23

Le bilan de la Décision Modificative est le suivant :

LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	FONCTIONNEMENT	
				DEPENSES	RECETTES
Dotation Forfaitaire	74	7411	020		898.00
Dotation de Solidarité Rurale	74	74121	020		- 49 087.00
Dotation de Solidarité Urbaine	74	74123	020		8 821.00
Dotation Nationale de Péréquation	74	74127	020		- 4 592.00
Immobilisations corporelles	042	722	01		- 39.23
Achats de prestations de services	011	6042	020	- 43 999.23	
TOTAL				- 43 999.23	- 43 999.23

La Décision Modificative n°1 est adoptée à l'unanimité

6 - Subvention à l'Association « Futsal Club Dougeois »

Madame Sabine VAN HEGHE expose à l'Assemblée que le Président de l'Association « Futsal Club Dourgeois » souhaite relancer la pratique du Futsal qui est à l'arrêt depuis Juin 2016 pour des raisons principalement financières.

Afin de faire vivre à nouveau le club sur la Commune et permettre sa ré-inscription au prochain Championnat, elle propose de lui accorder une subvention de 1200 Euros :

- Subvention annuelle 2017 : 500 Euros
- Subvention exceptionnelle : 700 Euros

Monsieur Denis COOL souhaite rétablir son propos retranscrit dans le Compte-Rendu de la Commission des finances du 12 Juin dernier.

Il dit que si le Club s'inscrit en Championnat c'est que l'effectif est au complet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7 - Projet « Cité en Fleurs » de la Nouvelle Cité Bruno - Subvention à l'Association « Dourges Animation »

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin, par délibération du Conseil Communautaire du 30 Juin 2016, a décidé de renforcer son action en faveur des quartiers les plus fragiles de son territoire, sans limiter pour autant son intervention à la géographie prioritaire définie dans le nouveau Contrat Ville.

Sur ces territoires, l'Agglomération soutiendra les projets associatifs qui contribueront aux objectifs du Contrat de Ville et de ses déclinaisons opérationnelles :

- L'emploi et le développement économique,
- La santé et le bien-être de la population,
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- La jeunesse, l'éducation et la parentalité.

La Commune de Dourges concernée par ce nouveau dispositif a mandaté l'Association « Dourges Animation » pour répondre à l'appel à projet lancé par la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin. L'action « Cité en Fleurs » pour le fleurissement des façades des maisons de la nouvelle Cité Bruno a ainsi été présentée.

Dans sa séance du 16 Décembre 2016, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable à l'action proposée et a accordé une subvention à l'Association « Dourges Animation » à hauteur de 2500 Euros, soit 50 % de la dépense subventionnable.

La contribution Communale sera équivalente à la subvention Communautaire.

Il est proposé que la Commune verse à l'Association « Dourges Animation », porteuse du projet, la quotité de subvention correspondant à 50% du coût total de l'opération, soit 2500 Euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8 - Projet « Dourges Festiv'Été » - Subvention à l'Association « Dourges Animation »

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'à compter de cette année 2017, la Région Hauts-de-France ne participera plus au financement des dispositifs « Nos Quartiers d'Été » et « Fonds de Participation des Habitants » sur notre Commune.

La Région a fait le choix d'inscrire ces dispositifs dans un cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville pour la période 2017-2021.

Cependant, la Commune de Dourges ne compte pas de quartier répertorié en Politique de la Ville.

Par conséquent, l'Association « Dourges Animation », porteuse de ces projets ne percevra pas de subvention à ce titre pour l'année 2017.

Pour pallier à cette difficulté, la Commune a mandaté l'Association « Dourges Animation » pour répondre au nouvel appel à projet lancé par la Région intitulé « Hauts-de-France en fête ».

L'action intitulée « Dourges Festiv'Été » a ainsi été présentée sur la base d'un budget prévisionnel global de 8100 Euros.

Le taux de subvention de la Région sera au maximum de 40% de la dépense subventionnable, soit 3240 Euros.

Il est proposé de reconduire la participation financière de la Ville pour l'organisation de ces animations estivales, en partenariat avec la Région, par le versement d'une subvention à l'Association « Dourges Animation » à hauteur de 4860 Euros, correspondant à 60 % de l'enveloppe totale de l'opération.

Monsieur Denis COOL souhaite connaître le nom du référent de l'Association « Dourges Animation ».

Madame le Maire répond que l'Association compte de passage a été mise en place en 2008 et que son Président est Monsieur Christian HAGE.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9 - Achat d'équipements pour les Centres de Loisirs d'été - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales

Madame le Maire expose à l'Assemblée que des crédits ont été inscrits au Budget 2017 pour l'achat d'Equipements pour les Centres de Loisirs d'Eté.

La Commune ne disposant pas actuellement de matériel suffisant pour le développement de l'activité Camping et son ouverture au plus grand nombre, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales afin de bénéficier d'une aide à l'investissement selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant H.T. estimatif	Désignation	Montant H.T.	%
Equipements sessions Camping	716.41€	Subvention CAF	286.56€	40%
		Autofinancement Ville de DOURGES	429.85€	60%
TOTAL	716.41€	TOTAL	716.41€	100%

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10 - Achat de matériel informatique pour le Service « Animation - Jeunesse - Éducation - Sport » - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales

Madame le Maire expose à l'Assemblée que des crédits ont été inscrits au Budget 2017 pour l'achat de matériel informatique pour les agents des pôles Jeunesse et Vie Scolaire.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales afin de bénéficier d'une aide à l'investissement selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant H.T. estimatif	Désignation	Montant H.T.	%
Matériel informatique (Ordinateurs, logiciels et	5910.00€ HT	Subvention CAF	2364.00€	40%
		Autofinancement	3546.00€	60%

installation)		Ville de DOURGES		
TOTAL	5910.00€	TOTAL	5910.00€	100%

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11 - Réhabilitation des salles annexes de l'Espace Culturel et Sportif « les Palombes » - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales

Madame le Maire expose à l'Assemblée que des crédits ont été inscrits au Budget 2017 pour la réhabilitation des salles annexes de l'Espace Culturel et Sportif « Les Palombes ».

La Commune souhaite optimiser l'accueil de loisirs des jeunes du Mercredi et du Centre Ados en créant un environnement moderne, accueillant et sécurisé.

Des travaux permettront ainsi la création d'espaces adaptés aux enfants et à l'équipe des encadrants (bureau, cuisine, réserve de stockage). L'acquisition de matériel pour la salle d'activités est également prévue.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales afin de bénéficier d'une aide à l'investissement selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant H.T. estimatif	Désignation	Montant H.T.	%
Prestations « travaux »	16 947.30€	Subvention CAF	10 123.72€	40%
Aménagement « salle d'activité »	5 150.00€	Autofinancement Ville de DOURGES	15 185.56€	60%
Aménagement « bureau »	792.00€			
Aménagement « cuisine »	2 419.98€			
TOTAL HT	25 309.28€	TOTAL HT	25 309.28€	100%

Monsieur Tony FRANCONVILLE demande si la Caisse d'Allocations Familiales émet un avis favorable à toutes les subventions présentées.

Madame le Maire répond que jusqu'à présent tous les dossiers présentés par la Commune ont été acceptés.

Monsieur Denis COOL demande à quoi servira la Cuisine.

Madame Joseline NOBLE répond qu'elle sera utilisée dans le cadre des activités des Centres de Loisirs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2018

Madame le Maire expose à l'Assemblée que l'article L. 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2018 s'élève ainsi à + 0,6% (source INSEE).

Il est proposé de fixer pour l'année 2018, les tarifs maximaux de taxe locale établis conformément aux articles L. 2333-9, L. 2333-10 et L. 2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, soit 20,60€ pour les Communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de 50 000 habitants et plus.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13 - Recrutement d'agents non titulaires en cas d'accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il lui appartient de recruter du personnel non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité au sein des différents services de la Collectivité.

Il est proposé de rémunérer les agents selon les grades suivants :

- Adjoint d'animation territorial, échelon 1, pour un recrutement au sein du service « Animations, Jeunesse, Education, Sports » ;
- Adjoint technique territorial, échelon 1, pour un recrutement au sein du service technique ;
- Adjoint administratif territorial, échelon 1, pour un recrutement au sein du service administratif.

Monsieur Denis COOL demande qu'elle est la nature de l'emploi temporaire.

Madame le Maire répond qu'il s'agit principalement de contrats pour l'encadrement des enfants.

Madame Stéphanie BARLET demande s'il s'agit de contrats à durée déterminée.

Madame le Maire répond que oui.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14 - Centres de Loisirs 2017 - Recrutement et Rémunération du personnel

Madame le Maire propose de rémunérer le Personnel des Centres de Loisirs des vacances scolaires sur le barème des indemnités journalières ci-après et sur la base de 16 ½ journées en JUILLET et 16 ½ journées en AOÛT, les journées de préparation, de réunions et de clôture incluses. Une ½ journée supplémentaire sera ajoutée pour le Personnel d'encadrement qui participera aux animations estivales de la Ville.

Pour les petites vacances, la base de rémunération du personnel est précisée dans la délibération du 8 décembre 2016.

FONCTION	AGE	DEGRE DE FORMATION	JOURNEE
Directeur	+ 21	B.A.F.D. Titulaire Ou équivalent	75,00 €
Directeur	+ 21	B.A.F.D. En cours de formation	70,00 €
Directeur	+ 21	B.A.F.A. Titulaire	62,00 €
Sous-Directeur	+ ou - 21	B.A.F.D. Titulaire Ou équivalent	68,00 €
Sous-Directeur	+ ou - 21	B.A.F.D. En cours de formation	67,00 €
Sous-Directeur	+ ou - 21	B.A.F.A. Titulaire Ou équivalent	62,00 €
Responsable Camping	+ ou - 21	B.A.F.A. Titulaire Ou équivalent	62,00 €
Surveillant baignade (1)	+ 18	titulaire soit de : - Surveillant baignade, - BPJEPS AAN (activités aquatiques et de la natation), - DEJEPS spécialité « natation course », - BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).	64,00€
Animateur	+ 18	B.A.F.A. Titulaire Ou équivalent	57,00 €

Animateur	+ 18	B.A.F.A. En cours de formation	51,00 €
Animateur	-18	B.A.F.A. Titulaire Ou équivalent	51,00 €
Animateur	-18	B.A.F.A. En cours de formation	46,00 €
Animateur spécialisé (2)	+18	Diplôme dans le secteur médico-social en relation avec les enfants	62,00€
Personnel Communal	Taux horaire habituel d'activités		

(1) Cette journée sera perçue seulement lors d'une activité baignade hors piscine.

(2) Cette journée sera perçue seulement lors de l'encadrement d'un enfant nécessitant un accompagnement individuel.

S'ajoutent à ces indemnités :

- Les avantages en nature : repas pris au cours du C.L.S.H,
- Les frais de déplacement avec véhicule personnel du Directeur, de ses adjoints et du responsable camping seront payés en indemnités kilométriques sur justification des différents déplacements et de leur distance conformément au décret- 66.619 du 10 août 1966 – art. 28 taux en vigueur et en fonction de la puissance du véhicule,
- La prime journalière de :
 - 2,00 € aux Animateurs diplômés secouristes ou A.F.P.S. / P.S.C.1 ;
 - 8,00 € au Responsable et aux animateurs d'activités « Camping » ;
 - 18,00 € par jour + repas pour le gardiennage camping – samedi, dimanche et jours fériés (primes cumulables) ;
 - 8,00 € par matinée ou par soirée aux animateurs assurant la garderie.
- Le remboursement d'une partie du coût de formation de base d'animateur dans la limite de 50% des frais de stage par an, remboursement dès la fin du stage sur attestation justificative, déduction faite de la participation de certains organismes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15 - Requalification de la Cité Bruno à Dourges - Intervention financière en faveur des logements privés - Ajustements

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 12 Avril 2017, le Conseil Municipal a validé les nouvelles enveloppes mobilisées par les partenaires pour le volet « Logements privés » de la Cité Bruno, au vu des surcoûts d'opération liés notamment à la présence d'amiante sur certaines habitations.

Dans ce cadre, tous les propriétaires occupants ayant souhaité s'inscrire dans l'opération ont été retenus au titre des aides à la requalification de la Cité Bruno, hormis celui du logement situé au 26 rue Salengro, mis en vente.

Il a toutefois été précisé dans la délibération du 12 Avril 2017 que si le logement venait à être vendu au profit d'un propriétaire occupant, accédant à la propriété, ce dernier serait alors éligible à nos aides.

Aussi, au vu de la vente du logement situé au 26 rue Salengro, il est proposé de raccrocher ce dernier logement à l'opération.

Il est rappelé que cette nouvelle opération entre dans les enveloppes initiales et n'engendre pas d'augmentation des budgets.

Par ailleurs, SOLIHA nous informe que la subvention de l'Agence de l'Eau de 7560 Euros relative aux travaux d'assainissement à la charge exclusive de la Commune ne pourra lui être versée que sur présentation des factures acquittées.

Aussi, il est proposé que la Commune fasse l'avance des financements de l'Agence de l'Eau à hauteur de 7560 Euros qui lui seront ensuite remboursés par SOLIHA dès la réception des fonds.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16 - Trame Verte et Bleue - Aménagement de la Boucle 25 - Convention entre la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et la Commune

Madame le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre de sa Trame Verte et Bleue reconnue d'intérêt communautaire depuis le 21 décembre 2001, la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin a souhaité réaliser des aménagements ayant vocation à rétablir les connexions écologiques entre les cœurs de nature mais aussi à favoriser les déplacements doux (piétons et cycles).

Dans ce cadre, deux réalisations ont vu le jour : la Boucle des 3 cavaliers en 2009 et la liaison d'un parc à l'autre en 2015.

Aujourd'hui, afin de poursuivre la mise en œuvre de sa Trame Verte et Bleue communautaire, la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin aménage une nouvelle boucle, d'environ 23 km, qui permettra de connecter les deux aménagements réalisés entre eux ainsi que les sites de Sainte Henriette, du Parc des Îles, la gare d'eau de Courcelles-les-Lens...

La boucle 25 correspond à un fuseau de Trame Verte et Bleue identifié dans le cadre du schéma de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et emprunte plusieurs tronçons situés sur la Commune de Dourges.

Les parcelles concernées sur la Commune sont les suivantes : section AL n°366-367.

Les deux parcelles étant propriétés de la Commune, il est proposé de conclure une convention entre la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et la Commune afin de formaliser le tracé de la boucle 25 et d'en définir les modalités de gestion et d'entretien.

Monsieur Denis COOL précise que si le cheminement doit longer les « Fours à Cockes », les parcelles devront être libérées des déchets et gravats.

Madame le Maire confirme que ces incivilités sont régulièrement signalées aux Services de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et que dès les retraits effectués, d'autres dépôts sauvages s'amoncellent.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17 - Lancement de la procédure de cession du Chemin non cadastré situé au lieu dit « Les Deux Nuits Nord » prenant naissance sur la rue Emile Zola et longeant les parcelles section AO n° 21, 23, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38p, 50, 52, 55, 65p, 139p, 164p, 166p, 279p

Madame le Maire informe l'Assemblée que le chemin non cadastré situé au lieu dit « Les Deux Nuits Nord » prenant naissance sur la rue Emile Zola et longeant les parcelles section AO n° 21, 23, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38p, 50, 52, 55, 65p, 139p, 164p, 166p, 279p matérialisé sur le cadastre Napoléonien n'est plus utilisé par le public.

Ce chemin n'a plus d'existence physique sur le terrain et ne présente donc pas d'intérêt pour la Commune.

Compte-tenu de la désaffectation dudit Chemin afin de rendre cohérent le projet de lotissement proposé par l'aménageur PROTERAM (logements en accession à la propriété, lots libres de constructeurs et un béguinage), il est proposé de lancer la procédure de cession du chemin ainsi que l'organisation d'une Enquête Publique sur la Commune.

Monsieur Tony FRANCONVILLE demande si le prix de cession a déjà été fixé.

Madame le Maire répond qu'il convient, dans un premier temps, de procéder à la désaffectation du chemin.

Monsieur Denis COOL demande s'il lui sera possible de visualiser le projet et pense que le chemin matérialisé sur le cadastre Napoléonien pourrait servir de connexion entre la rue Emile Zola, la rue des Palombes et la rue Faille.

Madame le Maire explique que le projet présenté par l'aménageur a fait l'objet de discussions quant à la circulation des véhicules pour l'entrée et la sortie du lotissement car la mise en double sens de la rue permettant l'accès à l'école « Les Palombes » est impossible et bien trop dangereuse.

Monsieur Denis COOL pense qu'il conviendra également de tenir compte du passage du BHNS.

Madame le Maire informe que l'aménageur se charge de trouver une solution de dégagement en terme de circulation des véhicules en tenant compte de tous ces paramètres.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18 - Compte-Rendu des Commissions

- **Monsieur Christian HAGE** rend compte des travaux de la Commission « Animations locales - Fêtes et Cérémonies » du 6 Juin 2017.

Monsieur Denis COOL souhaite connaître le montant estimatif du budget du feu d'artifice.

Monsieur Christian HAGE répond que depuis 2008, une enveloppe de 10 000 € est consacrée à cette animation.

Aujourd'hui, nous sommes un peu en deçà avec des prestations complémentaires.

Madame Stéphanie BARLET fait remarquer que le compte rendu de sa Commission est très clair et complet cependant elle regrette la présence de fautes d'orthographe.

- **Madame Joseline NOBLE** rend compte des travaux de la Commission « Vie Scolaire, Petite Enfance, Jeunesse, Culture et Partenariat avec la Ville de RASZKOW » du 7 Juin 2017.

Madame le Maire précise que dans le cadre des Journées du Patrimoine, l'inauguration de la Chapelle rue Jean Jaurès sera également au programme.

Celle-ci fait actuellement l'objet d'une réhabilitation par un agent des Services Techniques.

Monsieur Denis COOL fait remarquer que la Chapelle Saint Joseph située à la limite d'Evin aurait aussi besoin d'être restaurée.

Madame le Maire répond que la priorité du moment est la restauration de la Chapelle du Centre Ville.

Monsieur Denis COOL pose ensuite la question du devenir des Temps d'Activités Périscolaires.

Madame Le Maire précise que certaines Communes ont déjà pris des dispositions.

Cependant, le décret n'est pas encore paru ; il est donc urgent d'attendre.

Elle rappelle qu'avant toute nouvelle décision de la Municipalité, il conviendra d'obtenir l'aval de l'inspection départementale, des parents d'élèves et des équipes pédagogiques.

Une lettre d'information sera distribuée prochainement aux parents sur les dispositions de la rentrée scolaire 2017-2018.

- **Madame Martine MEQUIGNON** rend compte des travaux de la Commission « Vie Associative et Sportive – Salles Municipales » du 13 Juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Un compte rendu de la réunion est adressé aux Conseillers Municipaux après contrôle rendu le 27 juin 2017 et sous la seule responsabilité du Maire.

Le Maire,
J.M. DUBOIS

